

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE - MER

INSTITUT DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES AU CONGO

SERVICE SCIENCES HUMAINES

B A N G U I

Tradition et modernisme

par

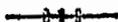
Marcel S O R E T

Maître de Recherches de l'ORSTOM

BRAZZAVILLE
Juin 1962

B A N G U I

TRADITION ET MODERNISME



Au cours de l'Etude Socio-démographique de l'Habitat à BANGUI(1) un double phénomène était apparu: Bangui, capitale de la République Centrafricaine reste, à bien des points de vue un gros village ou, plutôt, un agrégat disparate de villages divers, chacun de ceux-ci présentant un peu l'aspect de ces gros "bourgs" plus ou moins cosmopolites que l'on rencontre aux carrefours des voies de communication, un peu partout à travers le pays.

Toutefois, à côté d'une majorité de caractères essentiellement ruraux et traditionnels on peut voir apparaître les premiers signes d'une évolution: Pièces plus grandes, plus nombreuses, matériaux nouveaux, concessions plus petites etc...

Un certain nombre de questions peuvent donc se poser: Comment progresse cette évolution, cette urbanisation de l'habitat et des habitants ? Est-elle sporadique dans le village où se fait-elle de plus en plus sentir au fur et à mesure que l'on approche du centre-ville ? Est-elle fonction de l'augmentation du revenu salarial ? etc...

La documentation recueillie pour l'étude citée ne permet pas une répartition géographique précise des renseignements recueillis, en raison surtout la faiblesse du taux de sondage. En effet si celui-ci nous permet de nous faire une idée de l'aspect général de la ville, il ne nous donne pas les moyens de déterminer avec précision les variations locales, de détail.

.../...

(1) voir: SORET Marcel: BANGUI, Etude Socio-démographique de l'Habitat, BRAZZAVILLE, I.R.S.C., 1961, 2 broch. ronéo, 171 p., 50 tableaux, 23 fig., 36 ph.h.t. I c. h.t.

Un certain nombre de remarques est cependant possible: De cette étude il ressortait que le niveau de vie de l'ensemble de la population est nettement accru par les relations villes-campagnes et surtout les produits vivriers rapportés de brousse par les citadins:

56 % en effet de la population vont plus ou moins fréquemment, plus ou moins régulièrement en brousse. Mais ce taux descend à 29 % si l'on ne considère que les seuls salariés: ceux-ci sont en effet "fixés" par leur travail et disposent par conséquent de beaucoup de moins de temps pour les déplacements.

Par ailleurs le nombre relatif de ces voyageurs et la fréquence de ces déplacements augmentent avec les salaires:

22 % des salariés gagnant moins de 3.000 francs par mois,

17 % de ceux gagnant de 3.000 à moins de 6.000 francs,

50 % de ceux gagnant de 6.000 à moins de 9.000 francs,

57 % de ceux gagnant 9.000 francs et plus,

sont retournés au moins une fois au village. Quant à la fréquence qui est en moyenne de 1 fois par an pour les moins payés, elle passe, de même, à une fois tous les quinze mois pour ceux gagnant de 3 à 6.000 francs, à une fois tous les 9 mois pour ceux gagnant de 6 à 9.000 francs pour arriver à une moyenne de une fois tous les trois mois et demi pour ceux dont le salaire dépasse 9.000 francs.

Donc plus son salaire est bas, moins souvent le salarié ira en brousse: c'est que, malgré tout, les voyages coûtent cher, et qu'il est difficile d'abandonner fréquemment son travail. Ce serait d'abord un manque à gagner et, d'autre part, il y a les risques de ne plus retrouver sa place en revenant. Enfin les moins payés sont les manoeuvres, les apprentis, et c'est parmi cette catégorie de salariés que l'on rencontre le plus de nouveaux arrivés dont beaucoup n'ont pas encore éprouvé le besoin de retourner au village.

Une autre question peut alors se poser: si les petits salariés peuvent difficilement aller en brousse, leur famille, plus libre, disposant de plus de loisirs, s'y rend-elle plus fréquemment que la famille de ceux disposant de revenus plus importants? Nous allons donc considérer, non plus le salarié, mais le "ménage" en

tenant compte du fait que le revenu salarial du ménage est formé par la somme des salaires lorsqu'il y a plusieurs salariés dans la famille. Nous constatons alors que parmi les ménages les moins payés, 20 % seulement envoient plus ou moins régulièrement en brousse un ou plusieurs de leur membre ainsi que :

- 33 % de ceux gagnant de 3.000 à moins de 6.000 francs,
- 50 % de ceux gagnant de 6.000 à moins de 9.000 francs,
- 50 % de ceux gagnant 9.000 francs et plus,

ceci pour une moyenne de 41 %. Nous notons donc une augmentation du nombre de voyageurs dans les bas salaires (3.000 à 6.000 francs) où les voyages passent de 17 à 33 % avec une légère diminution pour les hauts salaires (de 57 à 50 %). Ce dernier phénomène est dû au fait que, alors que 16 % seulement des salaires individuels sont supérieurs à 9.000 francs, 28 % des ménages renfermant un ou plusieurs salariés ont des revenus salariaux égaux ou supérieurs à 9.000, 45 % de ceux-ci étant formés de 2 salaires et 23 % de 3 salaires, et les familles disposant de plusieurs petits salaires se déplacent moins que celles vivant sur un seul gros salaire. Les voyages effectués par les membres non salariés de la famille augmentent évidemment la fréquence de ces voyages sauf pour les moins payés (qui passent de 1 voyage par an à 1 voyage tous les 16 mois). Nous avons ensuite

- 3.000 à 5.999 francs : 1 voyage tous les 9 mois
- 6.000 à 8.999 francs : 1 voyage tous les 5 mois
- 9.000 francs et plus : 1 voyage tous les 2 mois 1/2.

En conséquence si les voyages en brousse augmentent assez sensiblement les niveaux de vie des citadins, ceci est surtout sensible, d'une part pour les non salariés qui disposent de plus de temps, d'autre part pour ceux qui perçoivent un salaire relativement élevé leur permettant de voyager plus facilement. Le revenu salarial moyen des ménages dont une ou plusieurs personnes vont plus ou moins régulièrement en brousse est de 7.618 francs alors que le revenu salarial moyen pour l'ensemble des ménages n'est que de 6.665 francs.

Les travailleurs les moins payés doivent donc chercher à compléter leurs revenus par des activités secondaires du salarié lui-même ou des membres de sa famille. Ces activités secondaires peuvent être ramenées à deux types principaux :

- Activités commerciales;
- Activités agricoles.

Les activités commerciales secondaires n'apparaissent pratiquement pas dans l'enquête précitée. Il est cependant certain qu'elles existent comme dans toutes les villes africaines et elles mériteraient une étude approfondie. L'enquête s'est, par contre, longuement appesantie sur les revenus extra-professionnels d'origine agricole, que cette production soit destinée à la consommation familiale ou à la vente. Nous savons que 56 % des unités de consommation possèdent des cultures. Mais ce chiffre tombe à 49 % lorsque l'on s'en tient aux seuls salariés dont 31 % (contre 35 %) pour les cultures de case et 41 % (contre 39 %) pour les cultures de brousse, 22 % (contre 18 %) des salariés pratiquant les deux types de culture.

Peu de différence somme toute entre les seuls salariés et la population globale: un peu moins de cultures (7 %), diminution surtout sensible dans les cultures de case (4 % en moins); par contre nous avons une légère augmentation des cultures de brousse et surtout des ménages pratiquant les deux types de cultures.

Si l'on répartit les cultures suivant les revenus salariaux des ménages nous constatons, en ce qui concerne les cultures de brousse, un premier maximum chez les salariés gagnant moins de 6.000 francs et un deuxième maximum pour les revenus supérieurs à 9.000 francs. Par contre les cultures de case sont prédominantes chez les

Salaires	Pourcentage des salariés ayant			Surface moyenne des jardins en m ²
	Cultures de brousse	Cultures de case	Cultures de brousse et de case	
0-2.999	40			
3.000-5.999	39	28	17	93
6.000-8.999	36	43	29	155
9.000 et plus	50	33	33	455

salariés dont les revenus, légèrement supérieurs à la moyenne, vont de 6 à 9.000 francs.

Le phénomène s'explique assez facilement:

Les ménages ne disposant pour vivre que de moins de 3.000 francs sont ordinairement des gens venus depuis peu, encore à peine installés, qui n'ont pas encore eu

le temps d'établir des cultures de case mais qui, pour une grande partie, ont encore conservé des terres au village.

Installés depuis un peu plus longtemps ceux qui disposent de revenus moyens ou légèrement inférieurs à la moyenne se sont légèrement urbanisés, mais ne disposent encore pas de salaires suffisants pour vivre. Ils ont toutefois déjà pu trouver des terrains à cultiver et commencent à aménager un jardin.

De 6.000 à 9.000 francs le champ en brousse est moins nécessaire, et la culture de case devient un vrai "jardin" avec quelques légumes d'appoint, condiments, quelques arbres fruitiers autant dans un but esthétique qu'alimentaire.

Pour les salaires les plus élevés le même motif (quoique moins fréquemment), joue pour les cultures de case. Quant aux cultures de brousse, il s'agit alors de vraies plantations qui leur appartiennent en propre, qu'ils vont visiter de temps en temps (jusqu'à une fois tous les 2 mois) mais qui, le plus souvent, sont travaillées par des "parents" ou des salariés.

Les superficies des "jardins", les seules connues, varient dans le même sens que les soldes et par les mêmes raisons que précédemment. Pas de jardin pour les salaires les plus bas; moins de 100 m² en moyenne par jardin pour le ménage ayant des revenus entre 3.000 à 6.000 francs, environ 150 m² pour les salaires un peu au-dessus de la moyenne, plus de 400 m² pour les hauts salaires qui ont permis aux habitants d'acquérir de vastes concessions, travaillées par la femme et les parents venus profiter de l'aubaine d'un parent riche. En effet, alors que le nombre moyen de personnes vivant sur une solde est 3,92 pour les soldes inférieures à 9.000 francs, il passe à 5,16 pour les revenus supérieurs à 9.000 francs.

On ne peut donc pas dire que l'augmentation des revenus se traduisent par une plus grande urbanisation, au moins du genre de vie. Au contraire même, nous assistons à un resserrement des liens avec la brousse et à un développement à une multiplication des cultures.

On peut alors penser que l'évolution notamment celle de l'habitat se ferait sentir au fur et à mesure que l'on quitterait les quartiers excentriques pour se rapprocher du centre de la ville, de la zone résidentielle et des affaires.

C'est dans ce but que de nombreux éléments ont été étudiés dans leurs rapports avec la distance au centre-ville.

D'abord ceux concernant l'habitat proprement dit:

- Mode de construction,
- Superficie de la concession,
- Nombre de pièces;

puis ceux s'intéressant à la sociologie de l'habitat:

- Nombre d'habitants par concession,
- Nombre d'habitants par pièce;

aux aspects économiques de celui-ci:

- Superficie des cultures;

à l'économie proprement dite:

- Professions,
- Salaires.

Les résultats ont été des plus décevants.

Classés par ordre croissant des distances, divisés en 6 puis en 12 groupes, ceux-ci nous donnent presque toujours, quelles que soient les divisions, des courbes en dents de scie.

Ces mêmes éléments reportés sur le plan de la ville nous font apparaître sporadiquement dans l'ensemble de celle-ci tous les types de chacun de ces éléments sans montrer vraiment des zones de regroupement de tel ou tel type.

En ce qui concerne les matériaux utilisés pour la construction, la brique crue est la plus fréquente et se rencontre partout comme la terre et le bois.

6 % des constructions sont en "dur", briques cuites ou agglomérés de ciment, ce qui nous donne en fait un nombre absolu assez réduit (1.500 seulement peut-être pour l'ensemble de la ville traditionnelle). La répartition les fait apparaître sporadiquement dans toute l'agglomération, fait confirmé par les observations directes.

Ceci provient de ce que, lors de leur arrivée à BANGUI, les immigrants qui construisent quelque chose immédiatement le font en terre et bois, technique la plus rapide. La durée relativement réduite de telles constructions oblige très vite l'immigré à recommencer le travail. Suivant ses possibilités financières il reconstruira soit en bois et terre, soit en briques crues, soit "en dur". Etant donné l'amour des Banguissois pour leur bout de terrain (nombreux sont ceux qui, à l'enquête sur l'urbanisation, ont répondu qu'ils accepteraient volontiers que la Société Immobilière leur construise une case mais à condition que ce soit sur leur terrain), c'est dans la même concession qu'ils améliorent leur habitat.

La superficie des concessions semble n'avoir que fort peu de rapport avec la distance au centre-ville. Sauf à la Kouanga où les parcelles ont été délimitées régulièrement (encore que certaines familles en occupent deux), dans tous les quartiers de la ville de grandes, voire d'immenses concessions voisinent avec des parcelles minuscules. Ici encore intervient surtout le revenu ainsi que l'ancienneté de l'installation. Autrefois le terrain était moins cher.

C'est le revenu aussi qui conditionne le nombre de pièces, d'une part parce que des revenus plus importants permettent de construire de plus grandes maisons, mais aussi parce qu'une personne ayant de tels revenus hébergera un plus grand nombre de parents et d'amis: alors que les revenus inférieurs à 3.000 francs ne reçoivent que 2,4 personnes en moyenne, ceux variant autour de 10.000 francs en nourrissent plus de 6, qu'il faut héberger.

La taille de la concession étant fonction surtout de l'ancienneté de l'installation et des revenus, ce seront donc les plus grandes concessions qui, dans la plupart des cas, auront le plus d'habitants, ce qui apparaît dans la densité par concession où les 3/4 de celles-ci ont une densité assez voisine de la densité moyenne.

Nous avons déjà longuement parlé de la densité par pièce. Si ce critère semble être le plus sensible à la distance au centre-ville, la variation n'en est pas pour autant caractéristique. En effet si de 2 km à 6 km le nombre moyen d'habitants par pièce croit à peu près régulièrement de 0,93 habitant à 1,4, nous avons, en dehors de ces limites 2 zones dont les caractéristiques sont nettement différentes: 1,56 habitants par pièce en moyenne en dessous de 2 km et 2,66 puis 2, puis 1,21 habitants par pièce au-dessus de 6 km.

Il est certain que la fréquence des cultures de case est moins grande dans les quartiers centraux que dans les quartiers périphériques. Mais la croissance est loin d'être régulière. Presque absents à proximité même de la zone résidentielle, les jardins sont assez nombreux dans une zone comprise entre 2 et 3,5 km (jusqu'à 40 % des concessions pour celles installées entre 2,5 et 3 km). De 3,5 à 4,5 km ils disparaissent presque complètement pour se multiplier à partir de cette distance et occuper des 2/3 des concessions entre 4,5 et 5 km et descendre ensuite jusqu'au tiers pour les concessions périphériques.

Il est certain que la zone centrale (essentiellement la Kouanga) est une des plus urbanisée. Mais la zone intermédiaire l'est moins que celle du Km 4. Un peu plus loin nous retombons dans une zone beaucoup plus rurale.

Mais si au lieu du nombre de jardins nous tenons compte de leur superficie, la croissance est beaucoup plus régulière. Mise à part la zone commerçante du Km 4, la taille des jardins, quand ils existent, va en augmentant presque régulièrement pour atteindre 750 m² à l'extrême périphérie.

Mais ici le nombre de concessions possédant des jardins étant nettement moins important, la superficie moyenne de jardin par habitant redeviendra beaucoup plus petite: cette dernière, pratiquement nulle jusqu'à 2 km du centre-ville, très faible ensuite (2 à 3 m² en moyenne par habitant de la zone), presque nulle à nouveau au Km 4, augmente brutalement jusqu'à près de 35 m² par habitant aux environs du Km 5 pour se retrouver aux environs de 25 m² plus loin.

Que conclure de tout ceci ?

La distance du centre-ville n'intervient que fort peu. Certaines zones sont commerciales, artisanales, d'autres sont plus agricoles, sans que la distance ait son mot à dire.

La répartition des professions suivant la distance au centre-ville n'apporte non plus aucun élément nouveau. Mis à part le fait que les producteurs (cultivateurs, jardiniers, pêcheurs, chasseurs...) sont très légèrement plus nombreux dans les zones où nous avons vu des jardins plus fréquents ou plus importants, la proportion des professions pour chaque zone est sensiblement la même que pour l'ensemble de la ville, mis à part, peut-être, une légère prédominance des employés de bureau à proximité immédiate de la ville, des militaires aux environs du Km 3, lequel comprend, entre autres, le quartier du Kassaï où se trouve le camp militaire, ainsi que des commerçants au Km 4.

Une synthèse de tous ces critères a été tentée en donnant à chacun d'eux un coefficient de valeur, variant de 1 à 10, le coefficient 1 correspondant à une urbanisation nulle et le coefficient 10 une urbanisation totale. La moyenne a ensuite été établie. Nous arrivons alors aux résultats suivants:

Coefficient moyen d'urbanisation	Nombre de concessions
1	0
2	9
3	16
4	43
5	19
6	13
7	0
8	0
9	0
10	0

Nous constatons que 43 % de la population se tient à un degré d'urbanisation légèrement inférieur à la moitié, à la demi urbanisation, que 13 % seulement sont plus qu'à demi urbanisés.

Cela tient au fait que, en réalité la ville marque peu les habitants: tel, installé depuis de longues décennies, vit toujours dans une case en matériaux provisoires, tel autre ayant une construction en dur vit pratiquement seul dans cette vaste maison au milieu d'une immense concession etc...

Et la conclusion qui semble s'imposer et que le degré d'urbanisation est, moins que de tout autre peut être, fonction de la distance au centre-ville.

En effet si l'on prend comme critères d'urbanisation:

- La réduction des surfaces des concessions,
- La diminution du nombre et de la superficie des jardins de case,
- La nature des constructions,
- La densité d'occupation par pièce;

nous constatons que chacun d'eux varie souvent en fonction d'éléments autre que la distance au centre-ville:

- La superficie des concessions, le nombre et la superficie des jardins de case semblent plutôt augmenter avec l'ancienneté de l'installation et le revenu salarial. Une enquête complémentaire intéressante serait l'étude de cette variation en fonction de la polygamie (femmes pour travailler le jardin) et l'étude de la polygamie en fonction du revenu salarial.

Etant donné que l'immense majorité des constructions est en matériaux provisoires, (94 %), il est difficile, à moins d'une enquête très détaillée, de suivre une évolution. Toutefois, là aussi, semblent seuls intervenir l'ancienneté de l'installation et le revenu. L'Etude Socio-démographique de l'Habitat à Bangui avait déjà fait ressortir "l'amour" du Banguissois pour son coin de terrain et son désir d'aménager la concession où il est déjà installé, quelle que soit sa distance du centre-ville.

Il en est de même de la densité d'occupation par pièce qui est en fait souvent fonction des facteurs précédents et évolue dans le même sens qu'eux.

Il semble toutefois que certains quartiers montrent une tendance à présenter des caractères légèrement plus poussés d'urbanisation. Il s'agit de ceux dits de la Kouanga et du Km 4:

- La Kouanga paraît plus urbanisée surtout par le fait que, il y a quelques années déjà, l'administration a procédé à une délimitation systématique des concessions dans un quadrillage des rues. L'activité de la Société Immobilière accentue ce cachet d'urbanisation.

Les raisons sont légèrement différentes pour le Km 4. Habitent ici des ethnies particulières, souvent étrangères à la République Centrafricaine, qui se consacrent surtout au commerce.

Mais partout ailleurs nous voyons alterner petites, grandes et moyennes concessions, sporadiquement apparaître, tous les vingt ou trente bâtiments, une case en dur etc...

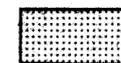
En définitive les quartiers centraux ne sont pratiquement pas plus urbanisés que les autres et, si les revenus conditionnent souvent les genres de vie il le font souvent dans le sens contraire à ce que nous aurions tendance à considérer comme une évolution vers l'urbanisation.

Mars-Juin 1962.

BANGUI

Echelle : 1 / 25.000

0 200 400 600 800 1000 1200 1400 1600 1800 2.000m



Zone de peuplement traditionnel



Zone résidentielle, des affaires etc...



Zone d'activité de la S.I.C.A.



Concessions étudiées

